

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 13 mai 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Alain ROCHE, Didier PEYBERNES, Fanny LACROIX, Vincent BLANCHARD, Rémi GOUBE, Marie-Pierre DRAIN, Sabine CAMPREDON, Danièle MONTAGNON, Gilles BARBE, Françoise STREIT, Claude DIDIER, Jean-Louis GOUTEL, Eric FURMANCZAK, Caroline FIORUCCI, Sébastien BESNARD, Véronique MENEGUIN CAPRIO, Aymeric FAIVRE, Uta IHLE, Robert CUCHET, Yannick FAURE, Christophe DRURE, Alain VIDON, Eric BERNARD, Marc GIRAUD, Héléne ROSSI, Claude GIRARD, Béatrice VIAL, Christian ROUX, Pierrick BONENFANT, Anne-Marie FITOUSSI.

Suppléants avec voix délibérative : DUMAS Gilles (pouvoir de Joël ZOPPE du 14 mai 2025)

Suppléants sans voix délibérative : François GABORIT - Jean-Luc GRANIER

Pouvoirs : Eric VALLIER à Alain VIDON (pouvoir du 16/05/2025) - Patrick MARTINELLO à Marie-Pierre DRAIN (pouvoir du 19 mai 2025) - David PICCARRETA à Gilles CLERET (pouvoir du 14 mai 2025)

Excusés : Pierre SUZZARINI et Marc ROCHAS

Votants : 35 Pour : 35

OBJET : Convention annuelle avec les Compagnons Bâisseurs 2025

La Communauté de communes du Trièves est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique au travers de plusieurs actions. Elle est notamment engagée depuis 2014 dans le programme « Territoire à énergie positive (TEPOS) », renforcée en 2015 par la démarche TEPOS-CV (TEPOS pour la Croissance Verte portée par le Ministère de l'écologie) où la rénovation énergétique des logements et du patrimoine public occupe une forte place. Ainsi, la CCT s'est lancé en 2014 dans la mise en place et l'animation d'une plateforme de rénovation qui devient en 2025 le Service Public de Rénovation de l'Habitat.

Afin de permettre la réalisation de rénovations énergétiques pour des ménages aux ressources modestes et très modestes, la CCT a mis en place conventionnement avec les Compagnons Bâisseurs depuis 2023. Les habitants sont accompagnés à la réalisation par eux-mêmes de leurs travaux, encadrés par un professionnel de l'Association et/ou un artisan partenaire qui transmet les gestes techniques et accompagne le ménage dans la résolution de diverses problématiques du quotidien pendant le temps du chantier.

Sur 2023 – 2024, la mise en place de cette convention avec les Compagnons bâtisseurs a permis 26 orientations de ménages qui se sont traduites par

- 17 visites à domicile :
 - o 7 visites en 2023 qui ont abouti sur 4 accompagnements aux travaux
 - o 10 visites en 2024 qui ont abouti sur 10 accompagnements aux travaux
- 2 chantiers en 2024 (en cours de finalisation)
- 4 chantiers en prévision en 2025, après validation de l'ANAH pour les aides nationales

Suite à cette forte demande sur le territoire et aux premiers résultats positifs de l'expérimentation 2023 - 2024, il est donc proposé de poursuivre la convention avec les Compagnons bâtisseurs pour l'année 2025.

Cette convention, à hauteur de 10 200€ comprend :

- des animations pour faire connaître le dispositif et repérer des ménages intéressés
- l'accompagnement de 6 ménages - c'est-à-dire du suivi et de la mobilisation du ménage dans son projet après la réalisation de la visite à domicile jusqu'à la réalisation du chantier en ARA si le projet aboutit, sans obligation de réaliser le chantier dans le cas où le projet du ménage n'est pas mûr ou si l'ARA n'est pas la solution la plus avantageuse et pertinente pour le ménage.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention annuelle 2025 avec les Compagnons Bâtisseurs

Fait à Saint Martin de Clottes, le 19 mai 2025
Le Président
Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/06/25 et de sa publication le 18/06/25

18/06/25 *18/06/25*